

TABLE DES MATIERES

Introduction	2
1. Dispositions générales	2
2. Objectifs du rapport	2
I. Réunions du conseil d'administration	3
1. 10 ^{ème} réunion du conseil d'administration	3
a. Déroulement de la réunion	3
b. Gestion financière de l'agence	4
c. Evaluation des formations	4
d. Evaluation institutionnel	4
2. 11 ^{ème} réunion du conseil d'administration	6
II. Bilan d'évaluation des filières de formation	7
1. Accréditation des filières de formation publiques	7
2. Accréditation des formations de formation privées	8
a. Filière de diplôme « Bac + 3 ans)	8
b. Autres diplômes	8
c. Demande par type de filière	10
d. Nombre des filières par type de demande	10
e. Nombre des filières par champs disciplinaires	11
f. Nombre de filières par universités et établissements	12
g. Nombre de filières par diplôme	14
III.Statistiques d'évaluation des formations	16
1. Enseignement supérieur public	16
2. Enseignement supérieur privé	16
3. Observations générales	17
IV. Bilan d'évaluation institutionnelle	19
1. Evaluation des établissements de l'enseignement supérieur	19
2. Evaluation des demandes de reconnaissance par l'état	21
3. Evaluation et audit des établissements privés	21
V. Coopération et partenariat	22
VI. Mise en œuvre du programme de développement de l'agence	23
VII. Perspectives	26
Conclusion	30

Introduction

1. Dispositions générales

L'élaboration de ce rapport d'activités de l'agence nationale d'évaluation et d'assurance qualité de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique (ANEAQ) est conformément aux dispositions de l'article 160 de la Constitution stipulant que « Toutes les institutions et instances doivent présenter un rapport sur leurs activités, au moins une fois par an. », à la loi 01.00 relative à l'enseignement supérieur, la loi cadre N° 17.51 relative au système d'éducation de formation et de recherche scientifique et la loi 80.12 relative à l'agence nationale d'évaluation et d'assurance qualité de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.

2. Objectifs du rapport

Le présent rapport a pour objectif la vulgarisation des activités de l'ANEAQ au titre de l'année 2021. Il vise également la mise en évidence des réalisations de l'agence que ça soit à propos de ses missions prévues par l'article 3 de la loi 80.12, y compris l'évaluation des formations pour l'obtention d'accréditation ou son renouvellement, ou l'évaluation des établissements de l'enseignement supérieur publics et privés. Ce rapport tend aussi à dévoiler les activités de l'agence relative à sa participation dans le développement et le rayonnement du système de l'enseignement supérieur au Maroc, à travers son ouverture sur son environnement régional et international et le renforcement de la coopération et du partenariat avec les universités, les établissements, les instances nationales, les agences et les réseaux étrangers ouvrant dans le domaine de l'évaluation et d'assurance qualité.

Ce rapport est réparti en cinq axes :

- Axe 1 : Conseils d'administration de l'agence ;
- Axe 2 : Bilan d'évaluation des formations ;
- Axe 3 : Bilan d'évaluation des établissements ;
- Axe 4 : Projets de coopération et du partenariat ;
- Axe 5 : Mise en œuvre du programme de développement de l'agence.

I. Réunion de Conseils d'administration de l'ANEAQ

1. 10^{ème} conseil d'administration

Le conseil d'administration de l'ANEAQ a tenu sa réunion le mercredi 13 Juin 2021 au siège de département de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique. S.E. Driss OUAOUCHA, ministre délégué chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique a présidé la réunion en présence des membres du conseil et des invités.



L'ordre du jour de la réunion portait sur les points suivants :

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 15 Décembre 2020,
- Arrêt des états de synthèses ;
- Evaluation des formations ;
- Evaluation institutionnel ;
- Taux sur les services rendus ;
- Lancement du projet du jumelage avec l'UE ;
- Divers.

Le conseil a également abordé plusieurs points tel quel suit :

a. Déroulement du conseil :

- Inclusion de toutes les propositions des conseils dans PVs des réunions et le suivi de leur mise en œuvre ;
- Proposition de mise en place d'un plan d'action pour la mise en œuvre des décisions et des recommandations des travaux du conseil d'administration.

b. Gestion financière de l'agence

- Présentation des états de synthèse au titre de l'année 2020 au conseil d'administration dans les bons délais et pendant le mois de septembre avant l'étude et l'arrêt du budget de l'année lors de la session d'octobre ;
- Adoption du contrôle d'accompagnement au lieu du contrôle préalable pour faciliter la gestion financière de l'agence. Dans ce cadre, M. le Directeur a clarifié que ce point est prévu par le plan stratégique de l'agence 2020-2024 approuvé par le CA en date du 15 Janvier 2020 ;
- Renforcement de l'organigramme de l'agence par la création d'une structure dédiée à l'audit interne ;
- Octroi d'un montant des « risques fiscaux » en considérant l'agence contribuable vis-à-vis l'administration fiscale ; accompagner l'agence dans la définition du système fiscal, ouvrir à sa clarification avec la Direction Général des Impôts et atteindre une forme de consensus entre les deux parties tenant compte la nature des missions de l'ANEAQ ;
- Etablissement d'un système d'information intégré de l'agence.

c. Evaluation des formations

- Présentation de l'offre de formation en vue de la comparer avec le dynamisme des universités dans le montage des filières ;
- Mise à jour des CNPNs pour s'adapter à l'enseignement à distance ;
- Mise en œuvre de l'évaluation périodique pour la réussite du Bachelor et mise à disposition de tous les moyens pour l'accompagnement des établissements dans cette expérience ;
- Implication de l'environnement socio-économique dans l'élaboration et l'évaluation des filières de formation.

d. Evaluation institutionnel

- Révision du référentiel national d'évaluation et examen de certains de ses dispositions pour faciliter son application aux établissements. A cet effet et vu la nature de cette expérience, il a été reporté jusqu'à l'achèvement de la vague d'évaluation tel que reconnu à l'international ;
- L'évaluation institutionnel doit prendre en compte le projet de l'établissement qui doit s'aligner à celui de l'Université, son plan d'action, ses objectifs et les résultats prévus notamment quant aux formations et aux projets de recherche ;

- Disséminer la culture d'évaluation par tous les moyens possibles ;
- Mise en œuvre et établissement des structures dédiées à l'assurance et la mise en place de la qualité interne des établissements ;
- Organiser une caravane de sensibilisation et d'information avec les établissements concernés et tirer profit de la première vague d'évaluation institutionnel avant d'entamer la deuxième vague ;
- Programmer l'évaluation des structures de recherche pour l'encouragement et la promotion de la recherche scientifique ;
- Réviser le taux sur les services rendus ;
- Enrichir le rapport de la première vague d'évaluation institutionnel et le diffuser de tous les moyens possibles.

Décisions prises lors de la réunion :

- Arrêt des états de synthèses pour les années 2016, 2017, 2018 et 2019 ;
- Tenu de la réunion du conseil d'administration le mois de septembre 2021 pour l'arrêt des états de synthèses au titre de l'année 2020 ;
- Examiner les taux sur les services rendus lors de la réunion de septembre 2021 ;
- Etablissement d'une structure dédiée à l'audit interne de l'agence ;
- Mise en place d'un plan d'action pour la mise en œuvre des décisions et recommandations des travaux du conseil d'administration.

2. 11^{ème} réunion du conseil d'administration



L'ordre du jour de la réunion portait sur :

- Approbation du PV de la réunion du 30 juin 2021 ;
- Arrêt des états de synthèse au titre de l'année 2020 ;
- Les taux sur les services rendus.

Suit à l'approbation du PV de la réunion du conseil d'administration de l'agence en date du 30 juin 2021, et suivant des modifications proposées par quelques membres, les points suivants ont été abordés :

- Définition d'un système fiscal et sa clarification avec la Direction Général des Impôts et l'atteinte une forme de consensus entre les deux parties. Ce point est pris en compte par l'agence et sa procédure et en cours ;
- Révision des taux d'évaluation des établissements qui aboutira à la modification de la décision conjointe et sa mise en œuvre à partir du Janvier 2022, et ce pour doter l'ANEAQ de plus de ressources financières pour s'acquêter de ses missions dans les bonnes conditions.

Etant donné que M. le Directeur de l'agence a proposé la révision de la décision conjointe fixant le taux de ses services comme suit :

Etablissement	Montant actuel (en DH)	Montant proposé (en DH)
Etablissement Public	40.000	70.000
Etablissement privé	50.000	70.000
Université publique	-----	100.000
Université privée	80.000	100.000

Les décisions prises lors de la réunion :

- Arrêt des états de synthèse ;
- Approbation des propositions relatives aux taux sur les services rendus par l'agence à propos d'évaluation des établissements et la modification de la décision conjointe ;
- Etablissement d'une stratégie de communication propre à l'ANEAQ pour communiquer à propos de ses missions auprès de ses partenaires et les sensibiliser de

l'importance de l'évaluation institutionnel et son rôle dans la promotion de l'assurance qualité.

II. Bilan d'évaluation des filières de formation

- Vu la note ministérielle N° 010/18 du 18 Janvier 2021 relative aux demandes d'accréditation des formations des universités publiques au titre de l'année 2020/2021 ;
- Vu la note ministérielle N° 010/19 du 18 Janvier 2021 relative aux demandes d'accréditation et de renouvellement d'accréditation des formations des établissement ne relevant pas universités publiques au titre de l'année 2020/2021 ;
- Vu la note ministérielle N° 010/19 du 18 Janvier 2021 relative aux demandes d'accréditation des formations des universités privées au titre de l'année 2020/2021 ;
- Vu la note ministérielle N° 02/115 du 19 Février 2021 relative à la prolongation des demandes d'accréditation et renouvellement d'accréditation des formations au titre de l'année 2021 ;
- Vu la note ministérielle N° 010/44 du 17 février 2021 relative à l'accréditation des formations doctorales au titre de l'année 2021 ;
- Vu la note ministérielle N° 04/146 du 26 Février 2021 relative aux demandes d'accréditation des filières de Bachelor au titre de l'année 2020/2021 ;

Il a été décidé :

1. Accréditation des formations de l'enseignement supérieur

- Report de dépôt des projets de filières pour évaluation à travers la plateforme dédiée à cette opération au 22 Mars 2021 et ce pour tous les diplômes à l'exception du Bachelor et les formations doctorales ;
- Considérer la prolongation d'accréditation des filières pendant les vagues précédentes comme un renouvellement de ces filières à compter de la date d'expiration de leur accréditation et ce conformément à la durée fixée par le CNPN propre à chaque diplôme ;
- Renouvellement d'accréditation des filières dont la durée d'accréditation sera achevée à la fin de l'année universitaire 2020/2021 suivant la durée fixée par le CNPN propre à chaque diplôme ;

- Possibilité de recevoir les demandes de renouvellement d'accréditation des filières objet de modification à l'exception des filières de cycle de licence en études fondamentales, licences professionnelles et licences en sciences et techniques. Quant aux filières de licences en éducation accréditées au titre de l'année 2018, et dont la durée expirera à la fin de l'année universitaire 2020/2021, il a été décidé de déposer les demandes de renouvellement au titre de la vague 2021.
- Déposer des demandes avec une valeur ajoutée et répondent aux exigences de développement économique et social, et du marché du travail pour tous les diplômes à l'exception du cycle de licence ;
- Dépôt des demandes de renouvellement d'accréditation des formations doctorales objet de prolongation d'accréditation suivant les notes ministérielles à cet effet et aussi concernant les formations dont la durée d'accréditation s'achèvera à la fin de l'année universitaire 2020/2021 ;
- Dépôt des demandes d'accréditation des filières de Bachelor pour les universités qui le désire.

2. Accréditation des filières de l'enseignement supérieur privé

a. Filières de diplôme « bac+3ans »

- Considérer la prolongation d'accréditation octroyée aux filières au titre des vagues 2019 et 2020 un renouvellement antidaté à compter de la date d'expiration de la durée de leur accréditation et selon la durée fixée par le CNPN propre à chaque diplôme ;
- Renouveler l'accréditation des filières dont la durée d'accréditation sera achevée au titre de l'année universitaire 2020/2021 ;
- Ne pas recevoir les nouvelles demandes d'accréditation pour les diplômes « Bac+3ans » ou les demandes de renouvellement d'accréditation des filières objet des modifications ;
- Recevoir les demandes d'accréditation des filières du diplôme de Bachelor pour les universités et les établissements qui le désire.

b. Autres diplômes

- Considérer la prolongation d'accréditation octroyée aux filières au titre des vagues 2019 et 2020 un renouvellement antidaté à compter de la date d'expiration de la durée de leur accréditation et selon la durée fixée par le CNPN propre à chaque diplôme ;

- Renouveler l'accréditation des filières dont la durée d'accréditation sera achevée au titre de l'année universitaire 2020/2021 ;
- Recevoir les demandes de renouvellement d'accréditation des filières objet des modifications ;
- Déposer les demandes d'accréditation des nouvelles filières d'une valeur ajoutée et innovantes ;

Dans le but d'assurer le bon déroulement d'évaluation des filières, les demandes d'accréditation et de renouvellement d'accréditation ont été déposés au titre de la vague 2021 à travers la plateforme nationale d'accréditation conçue par le ministère de tutelle en coordination avec l'ANEAQ et qui à disposition des parties prenantes un nombre de documents de référence en matière d'évaluation tel que :

- Textes réglementaires relatifs à l'accréditation des filières ;
- Les CNPNs des différents diplômes ;
- Manuel d'utilisation de la plateforme ;
- Procédure de paiement pour l'accréditation des filières.

Pour la réussite de la vague, la division d'évaluation des formations au sein de l'ANEAQ a arrêté les listes des experts dans les différentes spécialités et dans les différents champs disciplinaires pour les initier à l'utilisation de la nouvelle plateforme.

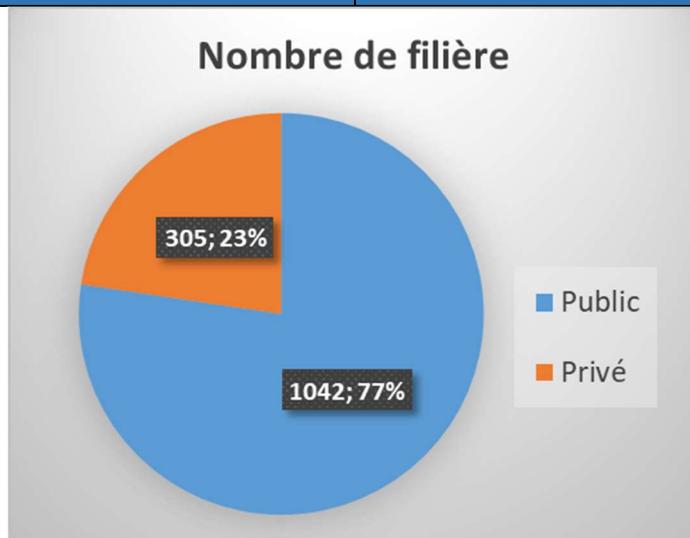
A cet effet, les différents services de la division ont procédé à :

- Examen et traitement des versions électroniques des demandes d'accréditation ;
- Dispatching des demandes d'accréditation par champs disciplinaires et leur affectation aux experts tout en respectant le principe de « 0 papier » que l'agence a adopté depuis sa création ;
- Collecte des rapports et formations d'un comité interne pour leur relecture ;
- Envoi électronique des rapports au ministère de tutelle.

Dans ce cadre, les universités et les établissements de l'enseignement supérieur publics et privés ont soumis des projets de filières comme suit :

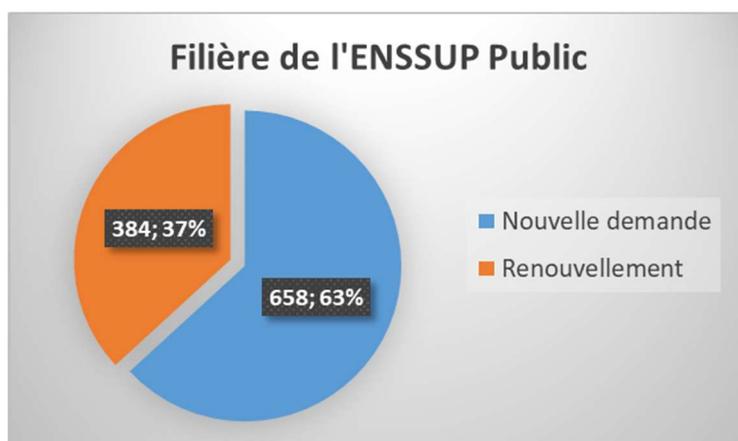
c. Demande par type de filières

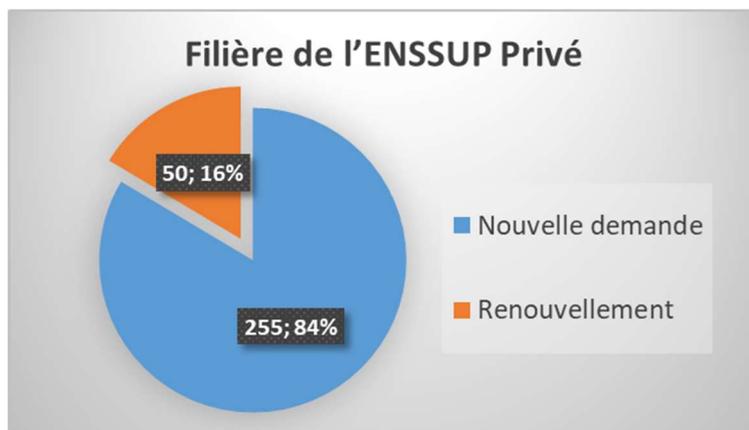
Type de filières	Nombre de filières
Public	1042
Privé	305
Total	1347



d. Nombre de filières par type de demande

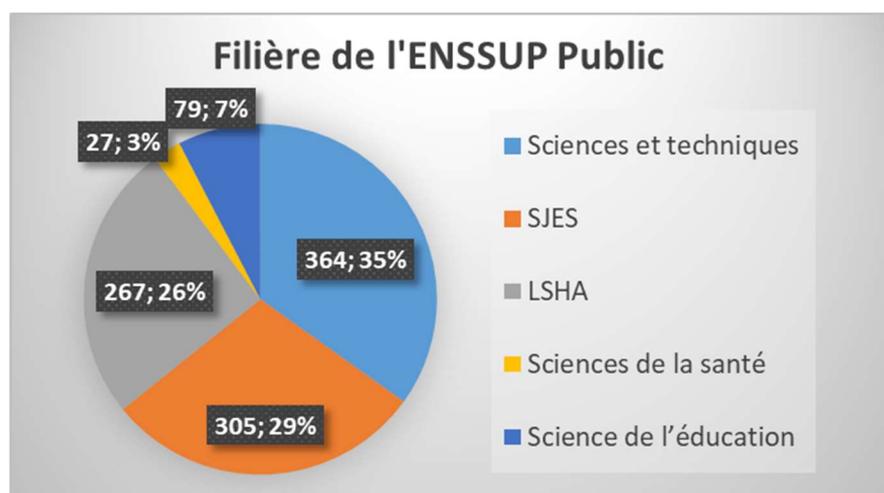
Type de demande	Filière de l'ENSSUP	
	Public	Privé
Nouvelle demande	658	255
Renouvellement	384	50
Total	1042	305

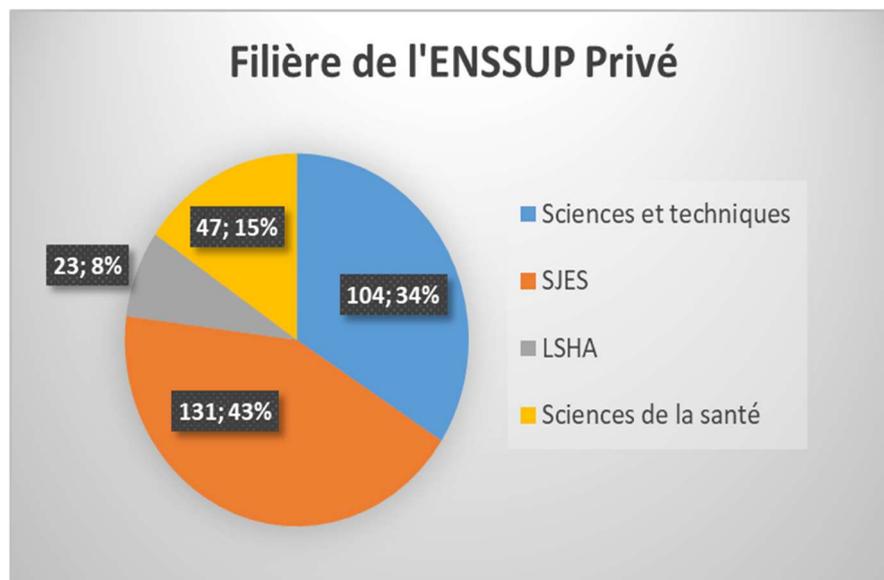




e. Nombre de filières par champs disciplinaire

Champs disciplinaires	Filières de l'ENSSUP	
	Public	Privé
Sciences et techniques	364	104
SJES	305	131
LSHA	267	23
Sciences de la santé	27	47
Science de l'éducation	79	0
Total	1042	305





f. Nombre de filières par Universités et établissements

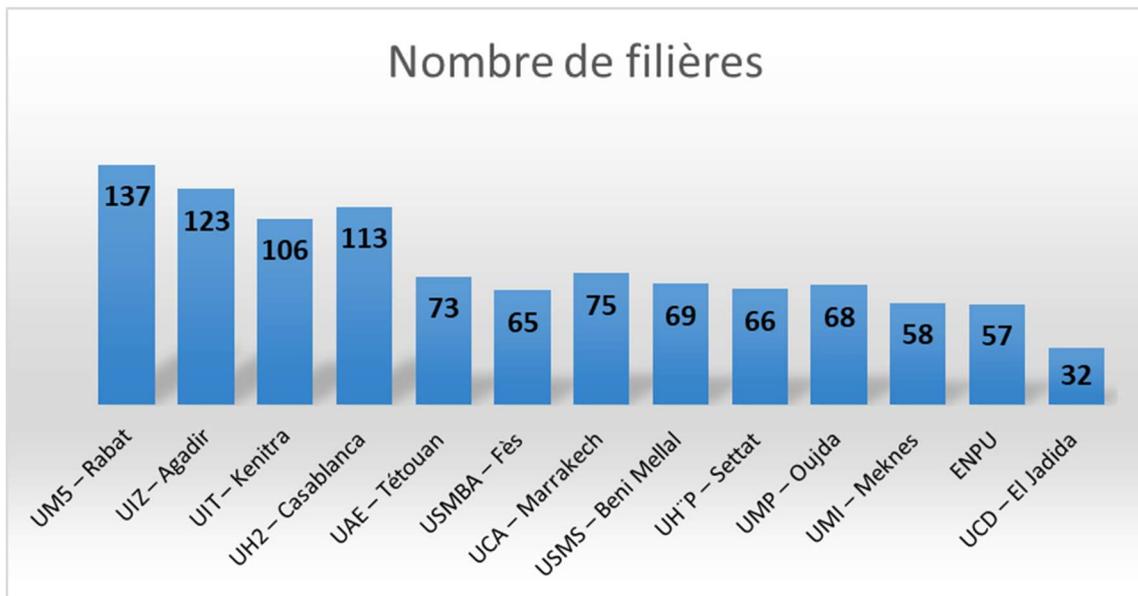
ENSSUP PUBLIC

Universités	Nombre de filières
UM5 – Rabat	137
UIZ – Agadir	123
UIT – Kenitra	106
UH2 – Casablanca	113
UAE – Tétouan	73
USMBA – Fès	65
UCA – Marrakech	75
USMS – Beni Mellal	69
UH ³ P – Settat	66
UMP – Oujda	68
UMI – Meknes	58
ENPU	57
UCD – El Jadida	32
Total	1042

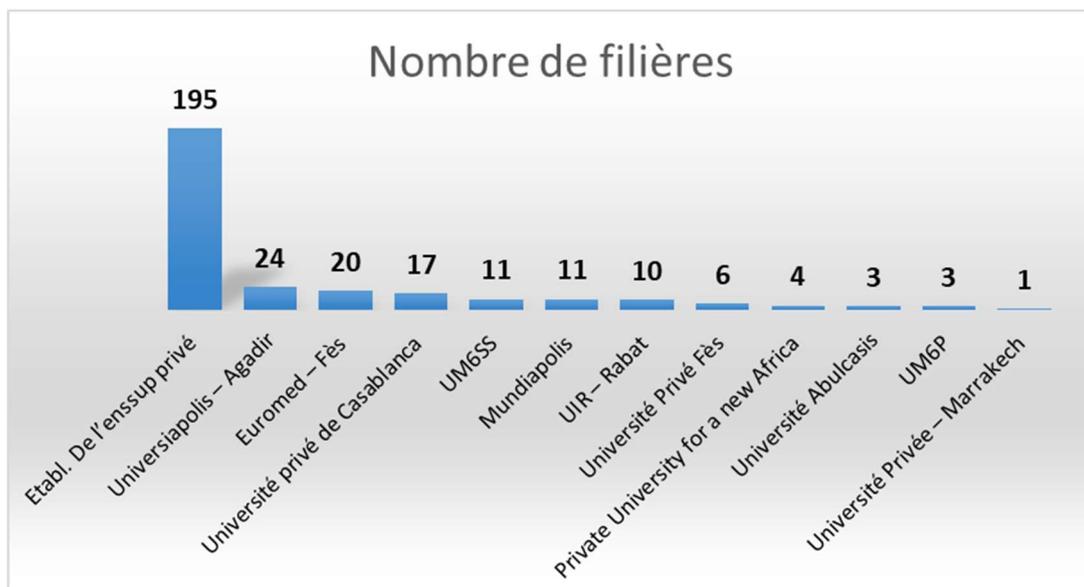
ENSUP PRIVE

Universités/Etablissements	Nombre de filières
Etabl. De l'enssup privé	195
Universiapolis – Agadir	24
Euromed – Fès	20
Université privé de Casablanca	17
UM6SS	11
Mundiapolis	11
UIR – Rabat	10
Université Privé Fès	6
Private University for a new Africa	4
Université Abulcasis	3
UM6P	3
Université Privée – Marrakech	1
Total	305

- Enseignement supérieur Public :



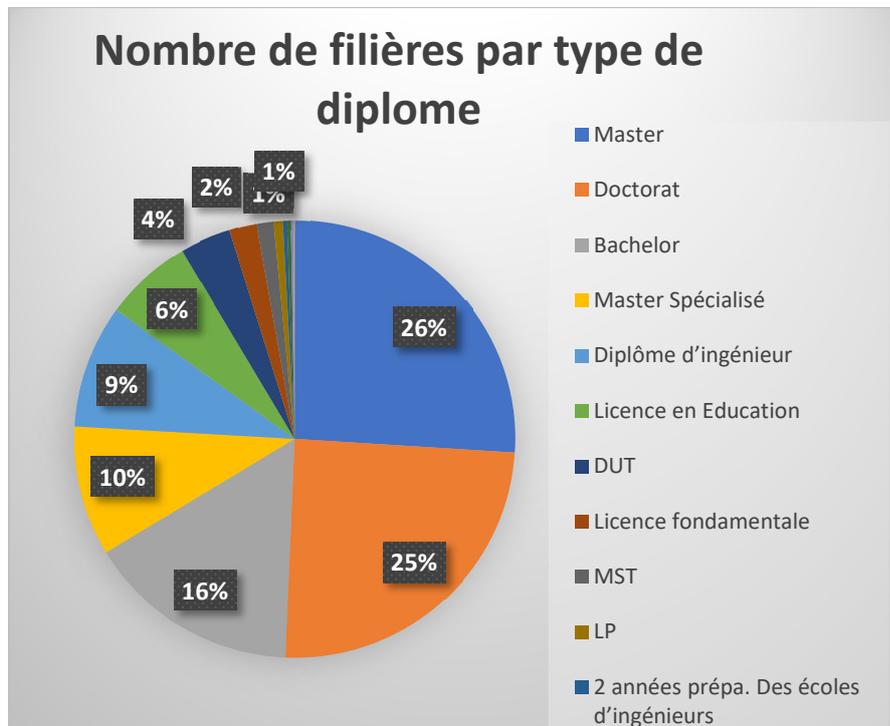
- Enseignement supérieur Privé :



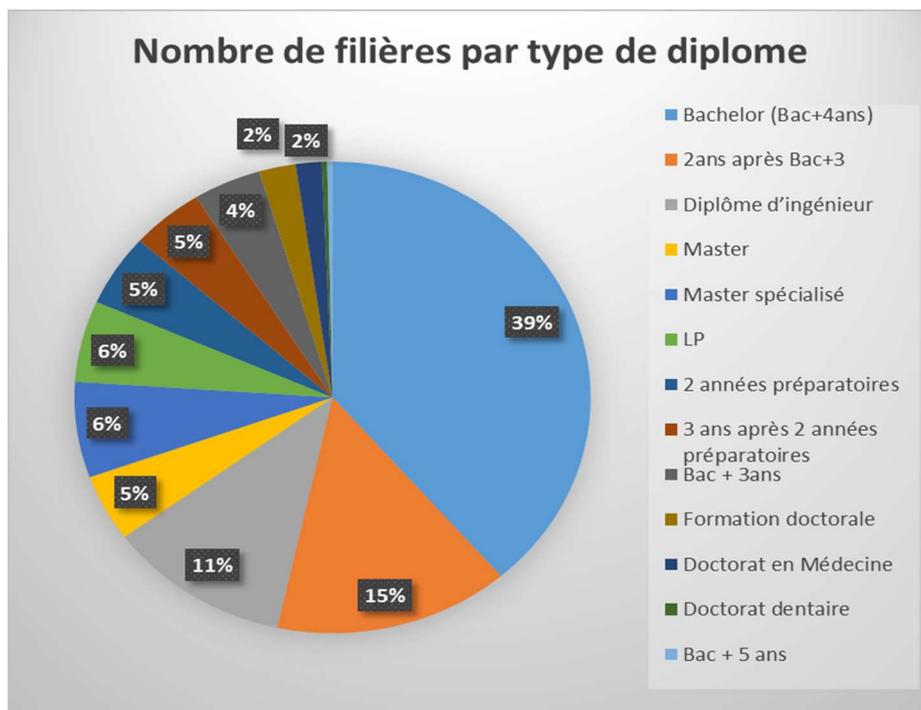
g. Nombre de filières par diplôme

Diplôme	Nombre de filières	Diplôme	Nombre de filières
Master	271	Bachelor (Bac+4ans)	118
Doctorat	257	2ans après Bac+3	45
Bachelor	163	Diplôme d'ingénieur	35
Master Spécialisé	100	Master	14
Diplôme d'ingénieur	95	Master spécialisé	20
Licence en Education	67	LP	17
DUT	39	2 années préparatoires	15
Licence fondamentale	21	3 ans après 2 années préparatoires	14
MST	13	Bac + 3ans	13
LP	7	Formation doctorale	7
2 années prépa. Des écoles d'ingénieurs	3	Doctorat en Médecine	5
Diplôme des ENCGs	3	Doctorat dentaire	1
Doctorat en Pharmacie	2	Bac + 5 ans	1
Doctorat en Médecine	1	Total	305
Total	1042		

- Enseignement supérieur Public :



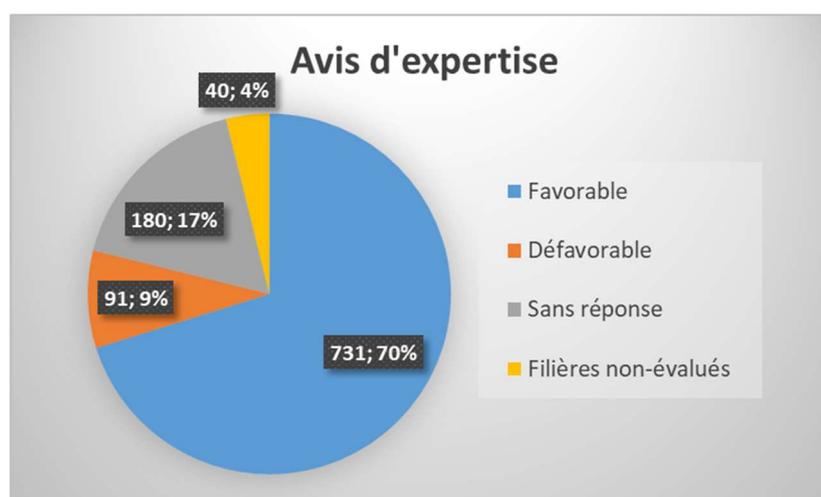
- Enseignement supérieur Privé :



III. Statistiques d'évaluation des formations

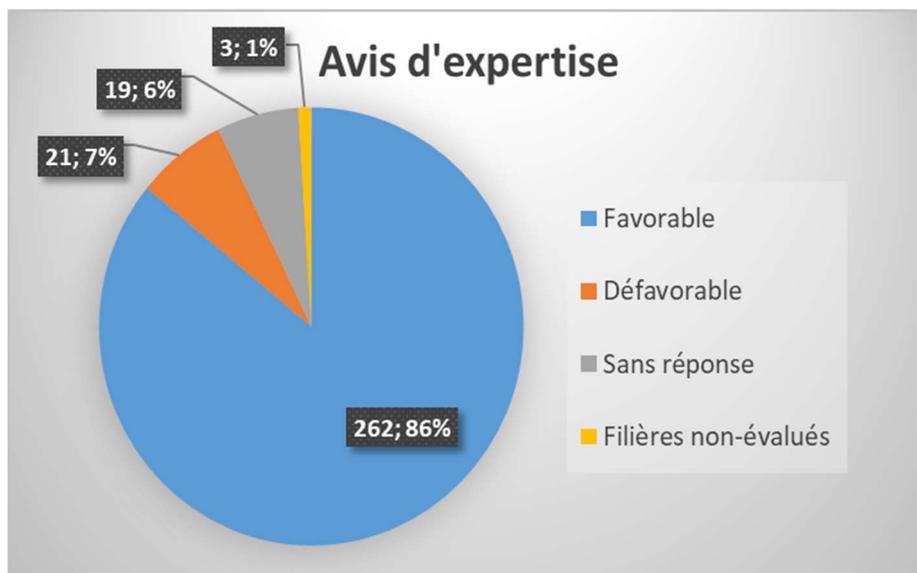
1. Enseignement public

Avis d'expertise	Nombre de filières	%
Favorable	731	70%
Défavorable	91	9%
Sans réponse	180	17%
Filières non-évalués	40	4%
Total	1042	100%



2. Enseignement supérieur privé

Avis d'expertise	Nombre de filières	%
Favorable	262	86%
Défavorable	21	7%
Sans réponse	19	6%
Filières non-évalués	3	1%
Total	305	100%



3. Observations générales

La vague 2021 a connu l'évaluation d'un total de 1347 filières prévenants des établissements universitaires, des établissements ne relevant pas des universités et des établissements de l'enseignement supérieur privé, et dans différents champs disciplinaires. Le cycle de Bachelor était évalué pour la première fois et les établissements universitaires publics ont déposés un nombre 163 filières tandis que les établissements de l'enseignement supérieur privé ont déposés un nombre de 118 filières.

La vague 2021 a entraîné un nombre d'observation générales tel quel suit :

- Absence des rapports d'auto évaluation pour les demandes de renouvellement ;
- Non-respect de quelques conditions d'accès tel que sont fixé par le descriptif ;
- Manque de TP ou TD dans certaines filières, même s'ils sont prévus par les descriptifs accrédités.
- Non-conformité de la spécialité de certains coordonnateurs avec les modules qu'ils coordonnent ;
- Volume horaire des TP et TD non fixé ;
- Insuffisance des moyens logistiques dédiés aux filières ; tel que les salles ou les équipements pédagogiques ;
- Faiblesse des partenariats socio-économiques ou leur incompatibilité avec les besoins des filières ;

- Manque de conventions du partenariat ou non-conformité dans certaines formations qui nécessitent ces accords ;
- Faiblesse des formations doctorales en médecine, médecine dentaire et master en sciences et techniques par rapport aux autres formations ;
- Manque d'harmonie entre les objectifs et le contenu des modules des filières et les compétences envisagées ;
- Insuffisance des cadres pédagogiques qualifiés pour assurer le besoin d'ouverture de certaines filières ce qui pousse certains formateurs à assurer plus d'un module par semestre ;
- Absence des engagements des enseignants intervenants externes.

IV. Bilan d'évaluation institutionnelle

L'évaluation institutionnel se déroule d'une manière périodique et ce pour instaurer la culture d'évaluation. L'ANEAQ a entamé sa première expérience, vague pilote, suivant la publication du référentiel national d'évaluation et d'assurance qualité de l'enseignement supérieur en date du 23 Juillet 2019, dont 10 établissements universitaires publics et 3 établissements relevant des universités partenaires ont été évalués.

Le bilan de cette vague a été présenté lors d'un webinaire le 21 Avril 2021 en présence de Monsieur le Ministre, Saïd AMZAZI, de Monsieur le Ministre délégué, Driss OUAOUICHA, M. le Directeur de l'ANEAQ, El Mokhtar BAKKOUR, et les experts de l'agence.

Suivant cette approche, la deuxième vague de l'évaluation institutionnelle a démarré suit à :

- La note ministérielle N° 142/010 du 11 Mai 2021 relative à l'évaluation des établissements de l'enseignement supérieur Privé ;
- La note ministérielle N° 144/010 du 12 Mai 2021 relative à l'évaluation des établissements de l'enseignement supérieur public ;

A l'issue de la réception par l'agence des propositions des universités concernant les établissements à évaluer conformément aux notes susmentionnées, l'agence a envoyé les documents de références aux établissements pour l'élaboration de leurs propres rapports d'auto-évaluation.

En conséquence, l'agence a formé les comités d'experts qui vont veiller à l'étude des rapports d'auto-évaluation des établissements objet de la vague d'évaluation institutionnelle et qui vont faire des visites des lieux et élaborer les rapports d'évaluation externe. A la fin de la vague, l'ANEAQ élabore son rapport de synthèse relatif à la vague dans sa globalité.

1. Evaluation des établissements de l'enseignement supérieur

La vague au titre de l'année 2021 a démarré avec l'évaluation d'un nombre total de 7 établissements, y compris 4 établissements de l'enseignement supérieur public et 3 établissements de l'enseignement supérieur privé, qui ont soumis leurs rapports d'auto-évaluation dans les bons délais. Pendant que l'agence est en attente de la réception des rapports d'auto-évaluation des autres établissements pour entamer leur évaluation externe. Le tableau ci-après illustre le déroulement de la vague institutionnelle 2021 :

Universités	Etablissements	Date de la visite
UIZ – Agadir	FS	-----
	ENCG	-----
UHP – Settat	FST	-----
	ENSA – Berrechid	-----
UH2 – Casablanca	ENCG	-----
	FSJES	-----
USMS – Beni Mellal	FLSH	24/12/2021
	ENSA – Khouribga	-----
UMI – Meknès	FSJES	13/10/2021
	ENS	23/12/2021
UM5 – Rabat	ENSIAS	-----
	FS	-----
UAE – Tétouan	FST – Al Hoceima	-----
	ENSA – Tanger	-----
UCD – EL Jadida	ENSA	-----
	FSJES	-----
UMP – Oujda	FS	23/12/2021
	ENSA	-----
UIT – Kenitra	ENSA	-----
	FS	-----
UCA – Marrakech	FLSH	-----
	ENSA	-----
	FP – Safi	-----
USMBA – Fès	FST	-----
	ENS	-----
Université privé de Fès	Ecole des Sciences d'Ingénieur	11/11/2021
Université Mundiapolis	Ecole d'ingénieur	-----
Université privé de Marrakech	SUPHOTELERIE	14/12/2021
Universiapolis – Agadir	Ecole Polydisciplinaire	02/12/2021
Université privé de Casablanca	Ecole privé de l'ingénierie	-----
Université Abulcasis des SS	Université Abulcasis des SS	-----

	Etablissements évalués
	Etablissements non-évalués

2. Evaluation des demandes de reconnaissance par l'Etat

Compte tenu de l'importance de la reconnaissance des établissements de l'enseignement supérieur privé, et pour mettre en œuvre les missions de l'agence, l'ANEAQ a démarré cette année l'évaluation des demandes de reconnaissances par l'Etat des établissements de l'enseignement supérieur privé ou son renouvellement.

Dans ce cadre, l'agence a reçu des demandes de reconnaissance ou de renouvellement tel qu'illustré dans le tableau ci-après :

Etablissement/Université	Type de demande
UIR	Renouvellement
ISMAGI	Reconnaissance
UIC	Renouvellement
HESTIM	Reconnaissance
HECF	Reconnaissance
ESISA	Reconnaissance

3. Evaluation et audit des établissements de l'enseignement privé récemment accrédités

Université	Etablissement	Date de visite
Universiapolis/UIA	FSMTS	09/04/2020
UM6P	School of Computer Science	13/07/2020
UM6P	Green Tech Institute	13/07/2020
UEMF	Ecole d'ingénieur BiomedTech	16/07/2020
----	ISEM Casablanca	13/07/2021
UM6P	ISSBPM	14/07/2021
UIR	ESSPM	10/08/2021
EuroMed Fès	FEP	21/09/2021
----	IESPMS	16/09/2021

V. Coopération et partenariat

En accord avec la vision adoptée par l'ANEAQ depuis sa création et visant l'ouverture de l'agence sur son environnement régional et international, en vue de bénéficier des différentes expériences dans l'évaluation et l'assurance qualité de l'enseignement supérieur, l'ANEAQ a conclu un nombre d'accords de coopération et du partenariat avec les agences d'assurance qualité au niveau continental et international. Elle a également bénéficié de plusieurs projets comme suit :

- 07 Avril 2021 : Rencontre de restitution du programme EQUAM-M ;
- 20 Avril 2021 présentation du bilan de l'expérience pilote de l'évaluation institutionnelle ;
- 09 novembre 2021 : Réception de Mme Réception de Mme Cornelia JESSE et Mme Léa IUNGMANN de la Banque Mondiale ;
- Réception de M. Mohamed Lemine Haless, Directeur Général de l'autorité Mauritanienne d'Assurance Qualité de l'enseignement supérieur ;
- Signature dans le cadre du programme « RSA II » avec l'UE, d'un projet du jumelage pour la période Octobre 2021 – Mars 20222, entre l'ANEAQ et France Education International (FEI), le Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (Hcéres) et la Commission des titres d'ingénieur (Cti). Ce projet a pour objectif le renforcement des capacités du personnel de l'ANEAQ.

VI. Mise en œuvre du programme de développement de l'ANEAQ

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme de développement de l'ANEAQ conclu récemment entre l'agence et le ministère de l'éducation nationale, la formation professionnelle, l'enseignement supérieur et la recherche scientifique (département de l'enseignement supérieur), conformément aux dispositions de la loi cadre N° 51-17 ;

Et dans le but de développer le système national d'assurance qualité de l'enseignement supérieur et la recherche scientifique et promouvoir les mécanismes du suivi, l'ANEAQ s'est engagé pendant la première année du programme (2021) à mettre en œuvre les projets à réaliser et les résultats envisagés, à savoir la mise en place des projets prévu par la loi cadre et qui concerne l'agence.

A cet effet, un rapport d'activité a été élaboré dans ce cadre et qui englobe :

1. Les résultats, les indicateurs et les valeurs envisagés dans l'assurance qualité de l'évaluation des filières de formation 2020/2021 ;
2. Les résultats, les indicateurs et les valeurs envisagés dans l'assurance qualité de l'évaluation institutionnelle au titre de l'année 2020/2021 et les rapports afférents à ses évaluations ;
3. Appuyer et promouvoir la culture d'assurance qualité ;
4. Promouvoir le partenariat et la coopération dans le domaine de l'assurance qualité au titre de l'année 2020/2021 ;
5. Elaboration des rapports de l'évaluation institutionnelle ;
6. Elaboration des rapports de l'évaluation de l'enseignement supérieur ;
7. Les ressources propres de l'ANEAQ au titre de l'année 2020/2021.

Projets	Mesures et Indicateurs	Valeur envisagée	Valeur réelle	Observations
Assurance qualité d'évaluation des formations	Nombre de filières objet d'évaluation	1317	1347	_____
Suivi et promotion de l'évaluation institutionnelle	Nombre d'établissements objet d'évaluation	29	17	- Evaluation de 7 Etablissements - Renouvellement de reconnaissance d'un établissement - Audit de 9 établissements
Appuyer et promouvoir la culture de la qualité	Nombre de rencontres et d'évènements	1	1	_____
Promouvoir le partenariat et la coopération dans le domaine de l'assurance qualité	Nombre d'accords de coopération et du partenariat conclus	1	1	Il était prévu de conclure un accord de partenariat avec l'autorité Mauritanienne le 13 Décembre mais il a été reporté à cause de l'arrêt des vols.
Elaboration des rapports de l'évaluation institutionnelle	Nombre des rapports élaborés	29	14	- 4 rapports d'évaluation institutionnel ; - 1 rapport de renouvellement de reconnaissance ; - 9 rapports d'audit.
Elaboration des rapports d'évaluation interne de l'ENSSUP	Nombre de rapports d'évaluation interne	1	1	-

VII. Perspectives

L'ANEAQ a élaboré un plan prospectif en cinq axes visant l'instauration de l'assurance qualité et le développement de l'enseignement supérieur au Maroc, la qualité de l'encadrement et des formations ainsi que les différents aspects de la vie estudiantine et universitaire.

Axe	Projet	Mesures
Gouvernance de l'agence	Compléter l'organigramme	<ul style="list-style-type: none"> - Déterminer les besoins en RH ; - Appel à candidature pour les postes vacants ; - Recrutement de nouveaux cadres selon le besoin.
	Valoriser le capital humain	<ul style="list-style-type: none"> - Amélioration des conditions de travail ; - Formation des RH selon le besoin ; - Révision du guide des compétences.
	Simplifier les procédures	<ul style="list-style-type: none"> - Révision et simplification du manuel des procédures; - Simplification des procédures d'évaluation ; - Révision des textes juridiques régissant l'accréditation des filières en concertation avec le ministère de tutelle; - Simplification des procédures relatives à la gestion du personnel.
	E-agence	<ul style="list-style-type: none"> - Doter l'agence des logiciels et équipements informatiques répondant qui lui ont été confiées ; - Développement des applications pour la gestion interne ; - Coordination avec l'ADD ; - Mise à jour du site web de l'agence ;

		<ul style="list-style-type: none"> - Développement d'une plateforme pour la gestion des évaluations.
Suivi de mise en œuvre des évaluations	Evaluation des filières de formation	<ul style="list-style-type: none"> - Préparation préalable de la vague d'évaluation des filières en coordination avec le ministère de tutelle ; - Réception des dossiers des demandes d'accréditation dans les délais prévus ; - Trie des dossiers et leur affectation aux experts selon les champs disciplinaires ; - Envoi des résultats d'expertise dans les bons délais.
	Mise en œuvre de l'évaluation institutionnel	<ul style="list-style-type: none"> - Elaboration d'un planning annuel pour l'évaluation institutionnel ; - Définition des comités d'experts ; - Accompagnement des établissements dans l'auto-évaluation ; - Programmation des visites sur sites avec les universités/établissements.
	Mise en œuvre d'évaluation des équivalences des diplômes	<ul style="list-style-type: none"> - Actualisation des textes juridiques relatifs aux procédures des équivalences ; - Préparation préalable des évaluations des dossiers des équivalences des diplômes en concertation avec le ministère ; - Réception des dossiers dans les délais prévus ; - Trie des dossiers et leur distribution aux experts par spécialité ;

		<ul style="list-style-type: none"> - Envoi des résultats des expertises dans les bons délais.
	Mise en œuvre d'évaluation des centres des études doctorales	<ul style="list-style-type: none"> - Élaboration des critères d'évaluation des CEDOCs, - Elaboration d'un planning annuel pour l'évaluation des CEDOCs ; - Définition des comités d'experts ; - Préparation d'un programme de visite sur site des CEDOCs.
Renforcement de la coopération et du partenariat	Universités, Etablissements et Instances nationales	<ul style="list-style-type: none"> - Participation aux rencontres et évènements ; - Echange des expertises et expériences ; - Coordination entre l'Agence et les structures d'assurance qualité au sein des Universités/Etablissements concernant les évaluations ; - Accompagnement des universités et des établissements dans l'assurance qualité interne ; - Conclusion des conventions de formation entre l'aneaq et les Universités/Etablissements.
	Partenaires socio-économiques	<ul style="list-style-type: none"> - Implication des acteurs socio-économiques dans les évaluations ; - Coordination avec les partenaires socio-économiques pour répondre à leurs attentes.
	Agences et Réseaux étrangers d'assurance qualité	<ul style="list-style-type: none"> - Développement des partenariats avec les agences et réseaux étrangers dans le domaine d'assurance qualité ;

		<ul style="list-style-type: none"> - Echange des visites et d'expertises avec les agences partenaires ; - Développement des référentiels communs ; - Evaluation de l'ANEAQ par les agences étrangères spécialisées; - Implication mutuelle des experts dans les évaluations ; - Organisation des évènements internationaux communs sur l'assurance qualité.
	Participation active dans les projets internationaux d'assurance qualité	<ul style="list-style-type: none"> - Valorisation des projets internationaux et veille à la mise en œuvre de leurs outputs ; - Participation à l'élaboration des nouveaux projets et Développement des rapports avec de nouveaux acteurs.
Appuyer et renforcer la culture d'évaluation et d'assurance qualité	Organisation des rencontres sur l'assurance qualité	<ul style="list-style-type: none"> - Organisation d'une caravane d'assurance qualité ; - Organisation des conférences de restitution des vagues d'évaluation; - Programmation d'une rencontre nationale annuelle d'assurance qualité (MaroQualité) ; - Echange des bonnes pratiques au sein de l'université marocaine ;
	Publication des rapports	<ul style="list-style-type: none"> - Publication des rapports d'auto-évaluation ; - Publication du rapport d'activité annuel de l'agence.

	Assurance qualité des évaluation et développement des critères qualité et des procédures d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Qualité de sélection des experts et mise à jour périodique de la base de données ; - Evaluation de la performance des experts ; - Respect de la charte de déontologie ; - Appel aux experts internationaux et aux professionnels ; - Formation continue des experts de l'agence ; - Assurance qualité des rapports d'expertise ; - Accompagnement du développement international et mise à jour continu des standards d'assurance qualité ; - Révision et mise à jour des procédures d'évaluation.
Du contrôle préalable au contrôle d'accompagnement	Adoption d'un système d'information, de gestion et du contrôle interne	<ul style="list-style-type: none"> - Statut du personnel ; - Organigramme de l'agence ; - Manuel des procédures ; - Règlement propre des marchés publics ; - Comptabilité pour l'arrêt des états de synthèses ; - Plan pluriannuel mis à jour ; - Rapport annuel sur la gestion.
	Adoption du contrat programme avec l'Etat	<ul style="list-style-type: none"> - Opérationnalisation des projets de l'agence prévus par la loi cadre

Conclusion

L'élaboration de ce rapport, qui englobe l'ensemble des activités menées par l'ANEAQ au titre de l'année 2021, vient dans le cadre de l'engagement de l'agence à la mise en œuvre de son plan stratégique 2020-2024 qui vise au développement du système d'éducation et de la formation en général et l'enseignement supérieur en particulier, conformément aux dispositions des lois régissant le système, aux programmes et aux plans mis en œuvre par le ministère de la tutelle. Il est aussi une occasion de faire une auto-évaluation et dresser les points forts et faibles de l'agence afin de saisir toute opportunité susceptible de pousser l'agence dans la réalisation de ses missions en pleine implication des parties prenantes, publiques et privées, dans le processus de la réforme de l'enseignement supérieur au Maroc.